

I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative

Ce projet a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour de trois des principaux axes d'intervention de l'Etablissement, complétés par le volet fonctionnement administratif.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative N° 2	Décision Modificative N° 3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 694 538	415 000	76 540	200 000
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 056 350	950 307,15	0	- 200 000
Gestion des crues et des étiages, modernisation	655 900			
Gestion administrative de la redevance	11 000	4 000		
Fonctionnement administratif*	1 387 000	1 060 307,15	- 550 000	
Exploitation des ouvrages	5 804 788	2 429 614,30	- 473 460	0

(*Ecritures d'ordre relatives à l'inscription des amortissements et l'équilibre entre sections d'investissement et de fonctionnement

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit d'inscriptions de crédits pour le paiement des factures d'électricité en lien avec le pompage (+ 200K€)

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit du retrait de crédit pour l'enlèvement d'embâcle (- 7 K€) et pour des travaux qui ne seront pas réalisés en 2023 (- 193 K€).

Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative N° 2	Décision Modificative N° 3
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PEP/PAPI	924 680	138 541	163 500	- 342 460
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	738 600			
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	4 680 920	130 000	- 96 139	- 667 315
Evaluation et gestion des risques d'inondations		6 344 200	268 541	67 361	- 1 009 775

Pour ce qui est de l'appui SLGRI/PEP/PAPI, au-delà des ajustements de crédits sur le PAPI Nièvre Cher Giennois (9 K€), il s'agit de retrait de crédits (- 352 K€) en raison du retard pris pour le dépôt des dossiers de candidatures des 2 PEP sur le bassin du Cher auprès des services de l'Etat, les actions envisagées n'ont pas pu débuter en 2023 comme initialement envisagé. Plus précisément pour le PEP Montluçon Cher amont : fin juin 2023, dans une

perspective de relecture du dossier de candidature, les services de l'Etat ont demandé à l'Etablissement de préciser pour les principaux territoires à enjeux, la stratégie envisagée pour réduire la vulnérabilité ; ces échanges sont toujours en cours et un Comité technique est prévu le 9 novembre. Pour le PEP Cher médian et aval, le départ de la chargée de mission début avril a ralenti la dynamique qui avait été installée ces derniers mois. Les services de l'Etablissement ont pu compenser ponctuellement le travail mais l'avancement prévu du PEP a pris du retard. L'arrivée d'un nouveau chargé de mission le 12 octobre relancera la démarche.

Pour ce qui est du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations », au-delà des crédits inscrits pour le lancement de missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des programmes globaux de fiabilisation des digues de Loire aval prévus sur la période 2024-2026 (290 K€) et du marché d'analyse des documents d'organisation des systèmes d'endiguement par un BE agréé (150 K€), il s'agit de retraits de crédits pour des missions de MOE, investigations complémentaires et réalisation de travaux en lien avec les programmes globaux de fiabilisations (- 410 K€), ainsi que pour la mise en œuvre de plans de gestion de la végétation (-395 k€), qui sont reportés sur les digues de St-Georges, Petit Louet, Montjean et Vernusson, pour l'interruption d'une mission de MOE et la non réalisation des travaux correspondants sur la digue de St-Avertin (-100k€) avec un projet plus conséquent prévu pour 2024, pour des dossiers d'autorisation environnementale sur les digues de St Georges, Saumur, Petit Louet et Montjean (- 76 k€ réintégrés dans les marchés de MOE), pour la finalisation de l'étude de dangers des digues de Gièvres à Noyers-sur-Cher avec le non affermissement de tranches optionnelles (- 87 K€), et le report de la neutralisation de la digue de Chaillot (- 33 K€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative N° 2	Décision Modificative N° 3
SAGE Loire amont	397 420			
SAGE Loire en Rhône-Alpes	39 434			
Contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergnno-bourguignonne	160 750			
SAGE Haut-Allier	107 875		80 040	
Contrat territorial Haut-Allier	216 185			
SAGE Allier aval*	382 275			118 000
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	147 790			
SAGE Sioule	252 800	127 200		
SAGE Cher amont	412 150			
Contrat territorial Cher montluçonnais	76 900			
SAGE Cher aval	94 155			
SAGE Yèvre Auron	91 350			
Contrat territorial Concert'eau	54 514			
SAGE et contrat territorial Val Dhuy Loiret	163 560			
SAGE Loir	231 600			
Contrat territorial Eau Loir Aval	47 800			
Continuité et restauration des milieux naturels	65 000	60 000		
Moyen mutualisé	37 740			
Aménagement et gestion des eaux	2 979 298	187 200	80 040	118 000

Il s'agit de l'inscription des crédits nécessaires à la poursuite de l'inventaire des zones humides sur le territoire Allier aval dans le cadre de la notification du marché correspondant (118 K€ - lot 1).

Fonctionnement administratif de l'Établissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision Modificative N° 2	Décision Modificative N° 3
Fonctionnement administratif général	923 150	1 960 925,70	1 817 106,80	89 000
Locaux	49 900	29 500		
Communication	130 000			
Fonctionnement administratif	1 103 050	1 990 425,70	1 817 106,80	89 000

En termes opérationnel, il s'agit de l'acquisition de 2 véhicules (36 K€) afin de faire face à l'absence de mise à disposition de véhicules de service par les structures d'accueil de certains agents de proximité et à de nouvelles opérations avec recrutements associés telles que l'inventaire (partiellement réalisé en régie) des zones humides sur le périmètre du SAGE Allier aval, la réalisation en interne de mesures de terrain (quantité et qualité de la ressource) par un apprenti, l'étude HMUC Indre, etc. Il s'agit également de l'inscription de crédits pour le mobilier des agents arrivants dans le cadre de nouvelles missions à Angers et Orléans (3 k€) et l'adaptation du système antivirus et sauvegarde devenue nécessaire du fait de l'accroissement d'activité et la production de données qui y est rattachée (50 K€). Ces crédits sont financés par l'excédent d'investissement constaté au résultat.

Il est à noter également le redéploiement de crédits afin de permettre l'annulation d'un titre de contribution de 2020 à l'EPAGE Loire Lignon en doublon d'un titre au SICALA Haute-Loire (6 K€).

Décision modificative n° 3

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	89 000			
Total de la section de fonctionnement	- 224 460		- 224 460	
Total du budget principal	- 135 460		- 224 460	
		- 135 460		- 224 460

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	-193 000			- 193 000
Total de la section de fonctionnement	193 000	- 193 000		
Total du budget annexe	0	- 193 000	0	- 193 000
		- 193 000		- 193 000

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	- 810 465		- 810 465	
Total de la section de fonctionnement	143 150		143 150	
Total du budget annexe	- 667 315		- 667 315	
		- 667 315		- 667 315

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative (principal et annexes) pour 2023 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation de la DM3 de l'exercice 2023 – Budget principal**
- **Approbation de la DM3 de l'exercice 2023 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »**
- **Approbation de la DM3 de l'exercice 2023 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »**